

«Le combat contre la traite est transfrontalier. Il faut une coopération efficace entre les pays, passant par des échanges entre acteurs, assurer des formations communes et d'autres mesures permettant de donner les outils efficaces aux acteurs concernés afin de lutter ensemble contre la traite des êtres humains et de garantir au mieux la protection des victimes.»

Félix Braz,
Ministre luxembourgeois
de la Justice, président du
Comité de Ministres Benelux
pour la Justice

Éditeur responsable
J.P.R.M. van Laarhoven
Secrétariat général Benelux
39 Rue de la Régence
1000 Bruxelles
info@benelux.int
www.benelux.int

LA SÉCURITÉ SANS FRONTIÈRES



© Jos Balcaen/DSI - Police-Politie

Les attentats terroristes à Paris et à Bruxelles ont fait passer les questions de sécurité sur le devant de la scène. Les auteurs traversaient librement les frontières. Les services de police et de renseignement continuent cependant à se heurter aux frontières. Ces frontières représentent aussi bien des frontières territoriales que des frontières entre les différentes législations et cultures administratives. Les attentats ont amené la violence à nos portes. Les criminels se servent des acquis de notre société ouverte et des possibilités illimitées d'Internet pour détruire cette même société qui leur a donné ces libertés. Après les attentats, l'Union européenne a réagi de manière adéquate, mais les défis en matière de sécurité demeurent immenses et requièrent une action sur le terrain.

L'Union Benelux peut se targuer d'une expérience de plus de dix ans en matière de coopération policière, judiciaire, d'immigration et dans le cadre de centres de crise. Les liens étroits entre les services de sécurité et la confiance qui s'est établie depuis toutes ces années, permettent désormais aux pays concernés d'avancer et de neutraliser différents obstacles et frontières. Cette approche requiert un courage politique et la créativité nécessaire en vue de déterminer tout cela par le biais de traités et d'arrangements. Les pays Benelux pensent maintenant à un nouveau

traité de sécurité qui vise à actualiser et à élargir le traité de police de 2004.

En outre, nous constatons depuis un certain temps que le ministère public et la justice sont de plus en plus souvent impliqués aux côtés de la police. Par ailleurs, le Benelux fait figure de précurseur dans le domaine de l'approche administrative de la criminalité. Désormais, la problématique de la sécurité ne doit plus uniquement être abordée par le prisme policier et judiciaire. La responsabilité en la matière va beaucoup plus loin que ces deux seuls acteurs. Les autorités administratives telles que les villes, les communes, les administrations fiscales, etc. ont un rôle important à jouer dans la prévention et la détection des réseaux criminels.

De plus en plus, l'action du Benelux passe des aspects purement institutionnels à la lutte contre les phénomènes de criminalité. Certains criminels cherchent justement à se rapprocher des frontières des pays afin de se soustraire au regard des forces de l'ordre en commettant leurs délits. Ainsi, nous nous sommes récemment intéressés aux bandes de motards et à la traite des êtres humains. La présente newsletter vous livre une vue d'ensemble des différentes initiatives en cours en matière de sécurité, de gestion des crises et de lutte contre la fraude.

PROJETS EN COURS

UNE PLACE CENTRALE POUR LES VICTIMES DE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS



L'HOMME N'EST PAS UNE MARCHANDISE. STOP À LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

Chaque année, plus de mille personnes sont victimes de la traite des êtres humains dans le Benelux. Sous la Présidence luxembourgeoise, le Benelux a particulièrement insisté sur la sensibilisation à la lutte contre la traite des êtres humains et à l'aide aux victimes en organisant, entre autres, des journées de formation et une conférence de niveau ministériel. La traite des êtres humains présente trop souvent un caractère transfrontalier. Il est dès lors important de bien connaître les procédures, les règles et les politiques des pays voisins. Dans le cadre de la lutte contre la traite des êtres humains, le Benelux privilégie une approche multidisciplinaire impliquant une multitude d'acteurs : police, justice, inspection du travail, immigration et centres d'accueil.

UNE CHAISE COMME SYMBOLE DE L'ATTENTION PERMANENTE ACCORDÉE AUX VICTIMES DE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

À l'occasion d'une journée de formation pour les prestataires des centres d'accueil Benelux, Ozark Henry, artiste belge et ambassadeur de bonne volonté de l'ONU pour la traite des êtres humains, a inauguré 'la chaise Benelux pour les victimes de la traite des êtres humains'. Cette chaise symbolise la place et l'attention permanente que les pays Benelux accordent aux victimes de la traite des êtres humains. Sous la Présidence luxembourgeoise, les trois pays œuvrent ensemble à la lutte contre la traite des êtres humains en accordant une attention particulière aux victimes.

«C'est dans le cadre de la mise en œuvre d'accords européens en matière de lutte contre le terrorisme que les pays Benelux peuvent, selon moi, jouer un rôle moteur, précisément parce que nos intérêts coïncident fortement et que nos services ont déjà une longue tradition de coopération»

Jan Jambon,
Ministre belge de la Sécurité
et de l'Intérieur

RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION POLICIÈRE

ACTUALISATION DU TRAITÉ BENELUX POLICE

En 2004, le traité de police Benelux était une première en Europe. Depuis, des parties du traité ont été rattrapées par les évolutions européennes et de nouveaux défis exigent de nouvelles solutions. Voilà pourquoi il convient d'actualiser le traité et de le mettre à niveau afin de permettre une coopération transfrontalière plus effective et plus efficace. Parmi les propositions novatrices, citons notamment : l'élargissement des possibilités de poursuite transfrontalière, des pouvoirs d'investigation transfrontaliers et davantage de possibilités concernant l'échange d'informations, y compris l'échange d'informations dans le cadre de l'approche administrative de la criminalité organisée. Bref, une révision du traité de police Benelux permettra de renforcer la coopération policière transfrontalière opérationnelle ainsi que l'intervention policière transfrontalière.

PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

Le Benelux a organisé un séminaire sur « Le signalement précoce du radicalisme dans la région frontalière ». La détection précoce du radicalisme (et en particulier des signes de radicalisme violent) est un défi majeur en toutes circonstances. Dans le contexte d'une région frontalière, ce défi est encore plus important. C'est pourquoi la coopération transfrontalière est une nécessité absolue pour suivre et endiguer le phénomène.

COOPÉRATION OPÉRATIONNELLE

La coopération concrète entre les services de police des pays Benelux est également renforcée dans d'autres domaines. Ainsi, dans le cadre du traité de police Benelux, l'escorte et la protection des chefs de gouvernement et du couple grand-ducal ont été assurées conjointement par les services de police luxembourgeois, belges et néerlandais à l'occasion du Sommet Benelux du 3 octobre.

PROJETS EN COURS

GESTION ET PRÉVENTION DES CRISES

TRANSPORT TRANSFRONTALIER URGENT D'ORGANES

Le transport d'organes en vue d'une transplantation doit toujours avoir lieu suivant des normes de sécurité et de qualité très strictes. Dans certains cas, un transport transfrontalier urgent d'un patient, du personnel médical ou de l'organe peut s'avérer nécessaire. Suite à l'élargissement de la décision Benelux, un tel transport est désormais réglementé entre la Belgique et le Luxembourg. Il en résulte une procédure plus rapide, dans des conditions de transport optimales, et ce au profit des patients en attente d'une transplantation.

GESTION TRANSFRONTALIÈRE DES CRISES BENELUX

Les arrangements Benelux relatif à l'information de la population en situation d'urgence et relatif à l'échange de correspondants de septembre 2016 constituent des pas importants dans le cadre de l'application du mémorandum «crise». Par ailleurs, ceux-ci anticipent la mise en oeuvre d'arrangements similaires actuellement discutés au sein de l'UE et de l'ONU. Une fois de plus, nos pays montrent ainsi la voie aux partenaires européens internationaux.

IDENTIFIER LES RISQUES TRANSFRONTALIERS

Maîtriser les risques consiste d'abord à les identifier. Voilà pourquoi les pays Benelux et la Rhénanie du Nord-Westphalie (RNW) ont réalisé un inventaire commun des risques transfrontaliers. Le 'top 3' des 73 risques identifiés est : interruption de l'approvisionnement en électricité, épidémie d'une maladie infectieuse, catastrophe écologique transfrontalière.



Avec cet inventaire, les pays Benelux envisagent un programme clair afin d'être les premiers en Europe à donner corps à une gestion transfrontalière des risques.

RAPPORT BENELUX COMBATTRE LA CRIMINALITÉ ENSEMBLE

En 2016, les partenaires Benelux ont collaboré activement avec la RNW sur un projet relatif à l'approche administrative de la criminalité relative aux GMC (gangs de motards criminalisés) dans l'Euregio Meuse-Rhin. C'est sur cette base que le rapport Benelux *Tackling Crime Together* a été rédigé ; ce rapport présente un état des lieux ainsi que des recommandations concrètes. Le Secrétariat général Benelux a présenté le rapport à l'Union européenne (UE) lors de la Présidence néerlandaise de l'UE. Cette coopération Benelux a été bien accueillie par la Commission européenne



et est considérée comme un exemple pour l'Europe, ce qui ressort notamment de la mention du projet dans les conclusions du Conseil de l'UE de juin 2016.

15 ANS DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE FISCALE

En 2001, les partenaires Benelux ont estimé qu'il est important de collaborer dans la lutte contre la fraude fiscale transfrontalière, à grande échelle (organisée), en premier lieu sur le plan des impôts indirects (TVA et accises). Par la suite, les activités se sont étendues à certains thèmes relevant des impôts directs. Outre l'aspect de la lutte contre la fraude, l'attention se focalise depuis quelque temps également sur la politique fiscale en général et sur les procédures en la matière.

A l'occasion du 15^e anniversaire de coopération Benelux en matière de lutte contre la fraude fiscale, le Secrétariat général a publié une fiche d'information qui explique les différents projets en matière de lutte contre la fraude fiscale et les résultats obtenus www.benelux.int/fr/publications



2001 15 ANS
2016 BENELUX LUTTE
CONTRE LA
FRAUDE FISCALE

DÉFIS

4^{ème} PLAN D'ACTION SENNINGEN

Les Plans d'action Senningen portent sur la coopération entre les pays Benelux en matière de sécurité. Actuellement, le quatrième Plan d'action Senningen est en préparation. Les trois pays ont choisi d'élaborer un plan d'action pour une période de quatre ans, afin qu'il coïncide avec le Programme de travail commun du Benelux pour les années 2017 - 2020. Le Plan d'action Senningen 2017 - 2020 comporte cinq domaines d'action :

- coopération policière ;
- gestion de crises et de catastrophes ;
- coopération judiciaire ;
- approche administrative de la criminalité organisée ;
- questions liées aux migrations.

Ce nouveau plan tient donc compte des récentes évolutions de la coopération Benelux dans le domaine des affaires intérieures et de la justice

CYBERCRIMINALITÉ

La cybercriminalité revêt, presque par définition, un caractère international et c'est pourquoi une approche au niveau Benelux s'avère extrêmement pertinente. Le Benelux organisera, au printemps 2017, une conférence en vue d'intensifier la coopération entre les unités des trois pays en charge de la cybercriminalité. L'objectif : mieux connaître les organisations respectives compétentes en matière de cybercriminalité, formuler des propositions en vue d'améliorer la coopération et analyser les obstacles éventuels. Cette approche doit finalement aboutir à davantage d'enquêtes et d'analyses communes entre nos trois pays.

ASILE ET MIGRATION

Lors du récent Sommet Benelux à Schengen, les Premiers ministres Benelux ont décidé de s'engager dans une coopération plus étroite en vue du retour des demandeurs d'asile en situation irrégulière. L'objectif consiste notamment à renforcer la crédibilité des politiques dans le domaine de la protection internationale et de la migration légale. Des actions conjointes sont également prévues, en particulier envers les pays vers lesquels le rapatriement est particulièrement difficile.

APPROCHE ADMINISTRATIVE DE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE

Le Benelux et la RNW souhaitent donner suite aux recommandations du rapport Benelux *Combattre la criminalité ensemble*. Il s'agit surtout de la création - avec le soutien financier de la Commission européenne - d'un centre Benelux transfrontalier d'information et d'expertise dans l'Euregio Meuse-Rhin, en collaboration avec les organisations partenaires (e.a. police, justice et autorités administratives). Par ailleurs, les possibilités seront explorées afin d'engager également une coopération sur des thèmes spécifiques (traite des êtres humains, trafic de stupéfiants, etc.). Ces projets analysent expressément le rôle que peuvent jouer les autorités administratives locales et régionales dans la prévention et la lutte contre la criminalité. Les résultats de ces projets doivent également contribuer aux activités et aux initiatives dans le domaine de l'approche administrative au sein de l'Union européenne.



«La coopération transfrontalière entre autorités locales et régionales est une composante majeure de l'approche intégrée de la criminalité organisée. Le déploiement optimal d'instruments administratifs dans ce cadre est un moyen efficace de lutte contre l'infiltration criminelle dans les infrastructures locales. Les résultats de la coopération Benelux renforcée en la matière constituent en outre un laboratoire important pour les projets de coopération dans le contexte de l'UE.»

Ard van der Steur,
Ministre néerlandais de la
Sécurité et de la Justice

POUR PLUS
D'INFORMATIONS

www.benelux.int